



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Renouvellement de la Convention en faveur de Lavaux Classic

Le Canton de Vaud, la Commune de Bourg-en-Lavaux, la Ville de Vevey et la Ville de Pully ont conjointement signé ce samedi 12 février une convention en faveur de la Fondation Lavaux Classic. Cette dernière organise, entre autres événements et activités dédiés à la musique classique, le renommé festival du même nom. Le document, remplaçant un précédent accord arrivé à échéance, porte sur les années 2022 à 2024 et assure à la Fondation un soutien public annuel d'un montant total de 144'500 francs.

Le festival Lavaux Classic est un événement de musique classique qui a la particularité d'avoir intrinsèquement lié son identité au patrimoine et au paysage de la région dans laquelle il est implanté : Lavaux. Suivant le rythme de la vigne, sa programmation se déploie volontiers dans des lieux insolites ou surprenants et accompagne les temps forts de la viticulture. L'événement, qui promeut activement les jeunes talents et œuvre de manière engagée au niveau de la médiation culturelle, attire un public aussi diversifié que nombreux et reçoit depuis de plusieurs années le soutien financier des collectivités publiques.

Créé en 2004 et initialement lié au seul territoire de Cully et région, la manifestation a su innover et se développer au fil des années tout en conservant une exigence élevée au niveau artistique. A l'occasion de son 10^e anniversaire, le tournant opéré l'avait positionné parmi les festivals suisses romands d'importance. Son équipe s'était alors professionnalisée et stabilisée. Dès 2016, la programmation était étendue à toute la région du Lavaux.

Les subventions accordées pour 2022-2024 totalisent un montant de 144'500 francs par année. La part de l'État de Vaud, servie par son Service des affaires culturelles (SERAC), se monte à 120'000 francs, celles de la Commune de Bourg-en-Lavaux et des Villes de Vevey et de Pully respectivement à 12'500, 8'000 et 4'000 francs. La Commune de Bourg-en-Lavaux apporte en outre un soutien supplémentaire au travers de prestations et de services communaux, notamment au niveau de la gestion du stationnement, de la sécurité et des infrastructures. Les Villes de Vevey et de Pully offrent également des soutiens supplémentaires au niveau infrastructurel.

Lors de la signature de cette convention, l'Etat de Vaud était représenté par Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat ; la Commune de Bourg-en-Lavaux était représentée par M. Jean-Pierre Haenni, syndic et Mme Sandra Valenti, secrétaire municipale; la Commune de Vevey était représentée par M. Yvan Luccarini, syndic; la Commune de Pully était représentée par MM. Gil Reichen, syndic et Philippe Steiner, secrétaire municipal ; et la Fondation Lavaux Classic était représentée par MM. Nicolas Leuba, président, et Philippe Maeder, vice-président.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 février 2022

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, membre du Comité de pilotage PLATEFORME 10,
[021 316 30 01](tel:0213163001)

Commune de Bourg-en-Lavaux, Jean-Pierre Haenni, syndic, jean-pierre.haenni@b-e-l.ch,
[079 299 09 47](tel:0792990947)

Commune de Vevey, Yvan Luccarini, Syndic, yvan.luccarini@pully.ch,
[021 925 52 00](tel:0219255200)

Gil Reichen, Syndic de la ville de Pully, Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
[021 721 31 46](tel:0217213146)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Signataires de la Convention](#)